

**PREAVIS D'APPELS A PROJETS FIN 2012**  
*(Canal 2 de l'Initiative 5%)*

**Date de l'avis : 04/07/2012**

Dans le cadre du Canal 2 de l'Initiative 5%, contribution indirecte de la France au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, France Expertise Internationale (FEI) lancera deux nouveaux appels à projets au cours du dernier trimestre 2012 (*date prévisionnelle : décembre 2012*).

- Un appel à projets (n°5PC-2012-03) portera sur la **Gouvernance** et visera à financer des **projets de renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de gouvernance** afin d'améliorer la coordination et le suivi des activités et des financements du Fonds mondial.  
Cet appel sera ouvert à tous les pays éligibles à l'Initiative 5%.
- Un autre appel à projets (n°5PC-2012-04) portera sur la **Gestion des approvisionnements et des stocks** et visera à financer des projets pour améliorer la coordination et les capacités des acteurs nationaux avec pour **objectif d'assurer la disponibilité continue du médicament et des intrants jusqu'au niveau périphérique**. L'accent sera mis sur la mise en place ou l'optimisation de mécanismes de détection et de réponse aux ruptures de stocks et sur-stockage.  
Pour cet appel seront priorisés les pays connaissant ou ayant connu au cours des dernières années des difficultés graves et/ou répétées d'approvisionnement, ruptures de stocks ou sur-stockages.

Tous les projets soumis devront démontrer de leur complémentarité et non-substitution avec les programmes du Fonds mondial.

---

**Afin de préparer les appels à projets, les pays intéressés peuvent dès à présent faire appel à l'Initiative 5% à travers le Canal 1, pour demander une expertise technique visant à étudier la faisabilité des projets.**

Pour la thématique Gouvernance, les demandes d'études de faisabilité via le Canal 1 pourront émaner des **CCM, d'organisations nationales de la société civile, ou de tout autre acteur des CCM**. Dans tous les cas, les demandes **devront étroitement associer les CCM**.

Pour la thématique *Gestion des approvisionnements et des stocks*, les demandes d'études de faisabilité via le Canal 1 pourront émaner **des autorités nationales en charge des approvisionnements et des stocks d'intrants, et devront associer les CCM**.

**Il est nécessaire que toutes les demandes d'étude de faisabilité soumises au Canal 1 identifient les partenaires qui réaliseraient cette étude (et le projet Canal 2 s'il était présenté et sélectionné) et qu'elles incluent un budget.**

Toutes les demandes d'expertise visant à réaliser une étude de faisabilité devront être rédigées selon le kit de demande Canal 1 disponible sur le site de FEI : <http://www.fei.gouv.fr/fr/nos-projets/focus-sur/initiative-5.html>

Pour que les études de faisabilité soient réalisées avant la publication des appels à projets, il est conseillé que les demandes soient formulées avant le 15/09/2012.

***Important : la réalisation d'une étude sur le Canal 1 de l'Initiative ne garantira pas le financement d'un projet sur le Canal 2 – le financement des projets sur le Canal 2 sera attribué en fonction des évaluations des projets soumis.***